

# Dampierre en Graçay

2019



Bulletin municipal n°18

## Le mot du maire

Noël puis le nouvel an, c'est une période un peu magique : c'est le temps des amis, des fêtes, des cadeaux.

C'est l'impression que le temps s'arrête au solstice d'hiver et que l'on repart pour un nouveau tour autour du soleil ; c'est donc un signe de renouveau.

C'est parfois le temps des trêves, des cessez-le-feu pour les combats qui agitent le monde.

C'est traditionnellement le temps des bonnes intentions, le temps des vœux. C'est pourquoi je vous adresse mes vœux bien sincères, de bonne santé tout d'abord, car de plus en plus, on apprend que des proches, des amis, souffrent ou disparaissent dans de terribles maladies.



Ce sont ensuite des vœux de bonheur familial, quand tant de familles se dissolvent. Ce sont encore des vœux en faveur d'un travail paisible, enrichissant.

Vœux de solidarité sociale aussi, à l'heure où la vie publique se dégrade, où l'on parle de chômage, de petits boulots, de petites retraites, de petites mesquineries, où les médias nous abreuvent de licenciements.

Beaucoup de nos concitoyens souffrent. Inégalités, injustices, frustrations, cela engendre bien des mouvements qui dégénèrent parfois. Mais cela signifie que l'espoir est vivant et il faut l'entretenir.

Pas de sinistrose donc, ce serait baisser les bras. Optimisme mesuré, lucide, conscient, mais optimisme tout de même. Telle doit être, me semble-t-il, notre ligne de conduite. C'est la mienne, c'est celle du conseil municipal. Nous sommes et serons toujours à votre service, à votre écoute. N'hésitez pas à nous rencontrer, à nous faire des propositions. C'est cela la démocratie participative au niveau communal.

**Le maire, Henri LETOURNEAU**

## Etat-Civil



### NAISSANCES

Cassidy DE GERUS WACOGNE, né le 1<sup>er</sup> juin au lotissement Les Vignes

Arthur KLOSEK, né le 23 juillet à La Mornerterie

Robin SAULZET, né le 12 novembre au Bois d'Olivet

### DECES

Jean-François THUE, décédé le 14 janvier à l'âge de 67 ans

Pierre PIE, décédé le 5 avril à l'âge de 93 ans

Paul CHENE, décédé le 10 août à l'âge de 90 ans

### NOUVEAUX ARRIVANTS

Audrey et Cédric BLEZEL et leurs enfants – 14, lotissement Les Vignes

Romane BOHRINGER et ses enfants – 8, lotissement Les Vignes

Madame FERNANDEZ-DIBOINE et ses enfants – 1, Le Pont

Oriane GIEN et Maxime RHIT – 10, lotissement Les Vignes

Julie LEONARDIE et Nicolas GIRAUDON – 29, Le Bois d'Olivet

Sandra QUEIROS, Cédric PASQUIER et leurs enfants – 5, chemin des Varennes



### LES DEPARTS

Melissa ANGIER, Johnny WILLOQUET et leur fils – 14, lotissement Les Vignes

Simone CHENE – 21, route de Nohant

Annie et Jean-Clément ESTIVEAU – 29, Le Bois d'Olivet

Carlos GONCALVES – 10, lotissement Les Vignes

Rachel WIECEK, Jean-Luc TAUGOURDEAU et leurs filles – 2, chemin des Varennes

## NOTRE ECOLE

Nous avons appris au début de l'année 2018 que notre école, une des dernières classes uniques du département, était menacée de fermeture pour raison d'effectifs insuffisant, par l'Education Nationale.

La seule solution pour la maintenir étant de procéder à un RPI (Regroupement Pédagogique Inter-communal) avec une commune voisine, concernée également par une réduction du nombre de classes.

Nous avons mis en place ce RPI, non sans de nombreuses difficultés, et avec le soutien notable de l'Inspecteur d'Académie et du Sous-préfet de Vierzon, faisant des écoles de Dampierre et de St-Georges une école unique. Plus de classe unique : les CM1 et CM2 s'installent à Dampierre, et les maternelles, CP et CE à St-Georges.



L'existence de ce RPI est garantie pour 3 ans minimum par l'Education Nationale.

Pour les problèmes de transport des élèves d'une commune à l'autre, nous avons mis en place un service de car, le matin et le soir. L'arrêt du car, ainsi que son circuit à Dampierre ont nécessité de réserver des zones interdites au stationnement et matérialisées par des bandes jaunes sur le trottoir. Il est impératif de ne pas y garer de véhicule.

Concernant notre institutrice, Madame Lartigue a été remplacée à la rentrée de septembre à Dampierre par Madame Thura, qui enseigne aux CM1 et CM2. La Directrice du RPI est Madame Faizant-Rimbault ; elle enseigne à St-Georges aux PS, MS, GS et CP ; Madame Le Grand enseigne aux CE1 et CE2.

Concernant les rythmes scolaires, l'école Dampierre-St Georges a choisi de revenir à la semaine de 4 jours et d'abandonner les NAP.

Le fonctionnement du RPI pour le premier trimestre 2018-2019 est très satisfaisant.

Pour les classes de Dampierre, nous nous sommes portés candidats pour la fourniture par l'Etat de 1500 livres éducatifs avec une participation de la commune, et notre projet est accepté. Nous avons également validé un investissement de 4900€, subventionné à 50% par l'Etat, pour l'Equipement Numérique des Ecoles Rurales : ordinateurs portables, tablettes, vidéoprojecteur, etc.

Une subvention de 20€ par enfant a été accordée au RPI pour le voyage scolaire de juin 2019.

Notre cantine est toujours alimentée par la maison de retraite de Graçay. Dans la cuisine, nous allons remplacer le four à micro-ondes ainsi que le meuble correspondant. Les fenêtres de la cuisine seront occultées par des adhésifs translucides remplaçant les rideaux vétustes

LE PERE NOËL EST PASSE A DAMPIERRE LE 21 DÉCEMBRE 2018



# Les Arsouilles

En 2018 nous nous sommes réunis pour nos deux soirées habituelles.

En mars, une quarantaine de personnes a participé à la soirée Carnaval : ambiance et bonne humeur étaient au rendez-vous, sans oublier les crêpes « maison » qui ont rencontré comme toujours un vif succès. Nous avons été heureux d'accueillir plus de personnes déguisées que de coutume.





Le 6 octobre, direction la Savoie pour notre soirée à thème où les participants ont pu déguster tartiflette et tarte aux myrtilles, concoctées par nos soins. Outre un bon repas, la décoration de table automnale a été particulièrement remarquée.

Nous reconduisons cette année, ces deux manifestations les samedi 16 février pour la soirée Carnaval et 5 octobre pour la soirée à thème. Nous réfléchissons à une activité pour les enfants de la commune afin de renouer avec le but premier de l'association.

Nous remercions la municipalité pour la mise à disposition de la Forgeresse, les bénévoles pour leur aide précieuse et tous les habitués pour leur participation et leur soutien sans faille.

Bonne et heureuse année associative !!!!

Amicalement  
Pour l'association, Aurélien LE JOSSE

## NOS ANCIENS DANS LA CREUSE

### 27 JUIN 2018

Nous partîmes de Dampierre à 10h en voitures particulières. Nous étions 25.

Nous fîmes environ 100 km d'autoroute jusqu'à Eguzon, puis encore une quinzaine de km par les petites routes tournicotantes de la Creuse. Enfin, nous étions à **Crozant**, aux confins du Berry et du Limousin, au bord de ruines célèbres et de vallées encaissées.

C'est à **l'Hôtel du Lac**, le bien nommé, que nous avons rendez-vous : il n'y a en effet que quelques pas à faire pour profiter des activités nautiques du **lac Chambon**, formé par le **barrage hydroélectrique d'Eguzon**.

Pour commencer les festivités, nous avons eu droit à **un bon repas**. Au menu : feuilleté, cuisse de canard, etc... et vue sur le lac, ce qui ne gêne rien.

14h30-15h30 : **promenade en bateau sur le lac**. Ce genre de loisir est toujours apprécié de nos Anciens. Il fait chaud, on longe d'abord des massifs boisés puis des plages. Commentaires intéressants par une guide confirmée. Demi-tour à la plage de Bonnu. Retour à l'embarcadère de l'hôtel.

On reprend les voitures. 25 km jusqu'à **l'écomusée de la tuilerie de Pouligny**, commune de Chéniers.

Il s'agit d'un ancien **site industriel du XIXème siècle**, créé en 1830, qui a connu la prospérité au début du XXème siècle et s'est éteint en 1962, puis qui a été aménagé en lieu touristique après avoir été racheté par la commune de Chéniers en 1995.

On est tout de suite impressionné par le nombre et l'importance de bâtiments dont les toits descendent presque jusqu'à terre pour protéger la fabrication de l'humidité tout en laissant passer l'air.

Parmi les attractions : une machine pouvant fabriquer différents modèles de tuiles selon le moule utilisé, un four monumental, une riche maison de maître, un vidéo-film, des panneaux expliquant l'histoire de la maison et la **dureté du travail** de la vingtaine d'ouvriers employés. Sans oublier les commentaires pittoresques de la guide des monuments historiques et la boutique bien fournie en livres et objets.

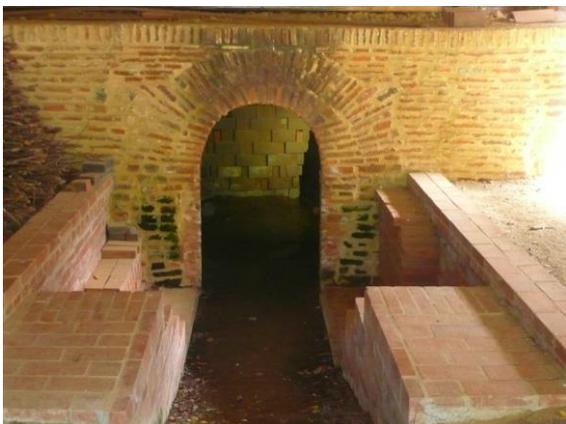
Nos amis ont apprécié, surtout ... qu'il y avait peu à marcher.



Déjeuner à l'hôtel du lac



Embarquement au lac Chambon



Le four de la tuilerie de Pouligny



La machine à fabriquer les tuiles



Les toits de la tuilerie

# Club des 55 ans et plus Dampierrois

## ACTIVITES 2019

Mercredi 9 janvier : Assemblée générale – galette des rois

Mercredi 13 février : crêpes

Mercredi 13 mars : jeux

Samedi 16 mars : concours de belote

Mercredi 10 avril : pâté de pâques

Mercredi 15 mai : repas

Jun : sortie annuelle : lieu et date à définir

Mercredi 11 septembre : repas (fromagée)

Mercredi 9 octobre : jeux

Samedi 19 octobre : concours de belote

Mercredi 13 novembre : jeux

Samedi 23 novembre : concours de belote

Mercredi 11 décembre : bûche de Noël

Nous vous informerons de tout changement éventuel : activité déplacée, supprimée ou ajoutée

Cordialement, le club

REPAS DU CLUB DES ANCIENS LE 16 MAI 2018



# Dampierre en Berry et d'ailleurs

En 2018 nous avons organisé notre traditionnelle soirée paëlla à la salle des fêtes de Saint Hilaire de Court. Les convives se sont retrouvés dans la joie et la bonne humeur pour déguster la paëlla et profiter de la piste de danse.

Nous reconduisons cette soirée, même heure même endroit, le samedi 6 avril 2019.



Le temps fort de l'année 2018 a été sans nul doute le rassemblement des Dampierre de France que nous sommes fiers d'avoir organisé les 16 & 17 juin derniers. 160 cousins de huit Dampierre sont venus découvrir notre commune et ses environs, n'hésitant pas à parcourir de nombreux kilomètres depuis le Jura, le Doubs, l'Aube, la Marne, les Yvelines, l'Eure et Loire ou encore la Normandie.



Le samedi était consacré aux visites du patrimoine local. Au programme : le musée de l'Ocre de Saint Georges sur la Prée, le parcours Zulma Carraud à Nohant en Graçay, le musée de Vierzon et le square Lucien Beaufrère. Toutes les visites ont été appréciées, avec une mention particulière pour le tracteur Société Française, le rassemblement comptant bon nombre de connaisseurs.





Cette première journée s'est terminée par la soirée de gala comme il est de coutume à chaque rassemblement.



Le dimanche nous avons tenu à passer la journée dans notre village qui avait été pour l'occasion joliment décoré par les bénévoles. Le matin, s'est tenu le traditionnel marché des produits régionaux où chaque Dampierre a pu faire découvrir ses spécialités. Les visiteurs venus nombreux des alentours sont repartis avec fromages, saucisses et champagne ...



La messe en plein air - autre moment incontournable de chaque rassemblement - a rencontré un vif succès.

A la fin du repas servi dans la cour de l'école, a eu lieu le passage de relais entre Dampierre en Graçay et Dampierre Saint Nicolas qui nous accueillera en 2020 ; c'est dans ce village de Normandie que tout a commencé en l'an 2000, il est donc logique d'y retourner pour fêter les 20 ans du rassemblement.



L'après-midi du dimanche a été animé par le talentueux Vincent Faucheu qui a interprété son répertoire Jean Ferrat, puis par Les Gais Bourreux d'Mennetou qui ont égayé de leurs danses et de leur bonne humeur les rues du village.



Un dîner d'au revoir a clôturé ce week-end riche en émotions et amitiés partagées.



Nous adressons nos très sincères remerciements au maire Henri Letourneau, au conseil municipal et à tous les bénévoles qui ont largement contribué à la réussite de cette manifestation par leur aide et leur investissement. Nous remercions également Jean Pierre Charles maire de Graçay pour le soutien qu'il nous a apporté.



Amicalement  
Pour l'association  
Fabien Le Jossec

# DETENTE ET LOISIRS

Tous les membres de l'association « Détente et Loisirs » vous présentent leurs vœux de bonne et heureuse année 2019.

. Randonnée du lundi de Pâques : notre 1<sup>ère</sup> marche de 2018 a été un franc succès avec des marcheurs enjoués et un temps fort agréable. 205 participants sont venus randonner sur nos parcours balisés.

. En juillet 2018 la 27<sup>ème</sup> brocante : une superbe journée nous a permis d'accueillir 80 exposants. Les affaires furent florissantes, l'ambiance agréable, notre service de restauration et de rafraîchissement était au service des acheteurs et des promeneurs.



. En septembre, à l'occasion de la journée du patrimoine, notre circuit découverte s'est déroulé à Mehun sur Yèvre. Les participants ont apprécié le livret « chercher l'intrus » ainsi que le parcours et les différentes visites guidées. La journée s'est terminée dans la bonne humeur par notre traditionnelle fromagée.

. En novembre notre soirée « années 80 » a été pleines de bons moments et le dîner que nous avons servi fut une réussite totale.

. En Décembre, dernière manifestation : Pour la 2<sup>ème</sup> et dernière randonnée de l'année, 125 marcheurs sont venus braver le temps venteux heureusement le soleil était avec nous.



Les excédents des manifestations nous ont permis, comme tous les ans, de remettre une calculette et une clé USB à tous les enfants Dampierrois partant au collège en septembre et lors de la venue du Père Noël, nous avons offert le goûter aux écoliers de Dampierre.

Le 5 Avril 2018, notre doyen Pierre Pie, dont nous avons fêté le 90<sup>ème</sup> anniversaire en 2015, nous a quitté. Ce départ nous a tous affectés tout comme la maladie de Simone Pie que nous allons régulièrement visiter à l'EHPAD de Graçay. Nous ressentons maintenant combien leurs présences nous étaient précieuses à tous.

Nous tenons à remercier tous les bénévoles, tous les participants, tous ceux qui s'investissent de loin ou de près, sans qui, rien ne se ferait, ainsi que la municipalité pour la mise à disposition des locaux et du matériel.

Nous vous donnons tous rendez-vous à notre assemblée générale du 1er février 2019.



# DAMPIERRE EN GRACAY

Association Détente et Loisirs

2019

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

\*\*\*\*\*

- Lundi 22 Avril : RANDO DE PÂQUES
- 
- Dimanche 21 juillet : 28ème BROCANTE
- 
- Samedi 14 Septembre : 12ème CIRCUIT DÉCOUVERTE
- 
- Samedi 16 Novembre : DÎNER SPECTACLE
- 
- Dimanche 8 Décembre : RANDO DE NOËL

\*\*\*\*\*

## LA SAGA DE L'ASSAINISSEMENT A LA MORNETTERIE

### **un imbroglio financier**

Trop éloigné pour être relié à la station d'épuration, le hameau de La Mornetterie est le seul à ne pas pouvoir entrer dans le réseau d'assainissement collectif communal.

Mais la pollution est patente : un ruisseau de boues noirâtres s'écoule le long de la RD163.

Nous avons d'abord pensé à une petite station propre au hameau mais l'Agence de l'eau Loire-Bretagne exige 100 équivalents-habitants pour octroyer une subvention.

Nous nous sommes alors orientés vers des assainissements individuels, pour lesquels l'Agence promettait 60% de subvention.

-Veolia a fait des diagnostics : 11 installations sur 12 à refaire (pas aux normes).

-SOCATRAP a réalisé des devis de travaux : 7 à 10 000 € par habitation selon les cas.

L'Agence a donné une contribution à l'Etat à sa demande, qui réduit alors sa subvention de 60% à 30% et décourage les bonnes volontés des habitants de La Mornetterie.

On apprend cependant que l'opération peut aussi faire l'objet d'une subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Nouveau renversement de situation : le SPANC de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, ou bien notre commune, ne peuvent pas, grâce à une subvention, limiter la participation des particuliers comme il avait été dit jusque-là.

Autrement dit, ou bien la Communauté, ou la commune, paie tout, ou bien les particuliers paient tout. Impossible dans les deux cas.

J'ai écrit à Monsieur le Sous-Préfet (je cite) : « Ou qu'on se tourne, tout est verrouillé. Les conditions sont tellement draconiennes qu'on ne peut plus rien faire ; elles nous condamnent à vivre avec la pollution que l'on prétend éliminer. Ubu ou Kafka ? »

## QUAND LE VENT TOURNERA...

les éoliennes aussi



Peut-être avez-vous pensé que les éoliennes de Dampierre, c'était comme l'Arlésienne : plus on en parle et moins on les voit.

Eh bien, détrompez-vous !

Vous ne les verrez sans doute pas encore tourner en 2019, mais on nous promet que les travaux seront commencés à Imbry et que, dans la foulée, au Bois d'Olivet, peut-être bien...

Nous sommes sensibles aux nécessités de la transition énergétique : il faut remplacer les énergies fossiles par des énergies renouvelables, dans un esprit de développement durable.

Mais il a fallu lever bien des obstacles :

-convaincre Valorem d'accélérer.

-ensuite, de commission préfectorale en commission préfectorale, après avoir rassuré les défenseurs des chauves-souris, nous avons obtenu le feu vert de Madame la Préfète pour les deux sites.

-ENEDIS a trouvé le bon chemin pour aller à Vierzon, au poste source du Verdin, pour se raccorder électriquement en se faufilant au milieu des interdictions de terrains.

-et surtout, ce que nous redoutions le plus, c'était les recours des particuliers, mais il n'y en a pas eu.

Comme vous le savez, Dampierre aura 4 éoliennes, 2 sur chaque site, en partage chaque fois avec Massay.

J'ai signé en novembre un accord de servitudes de chemins qui accorde 10 000 € par an à la commune (pour emprunter des chemins, replanter des haies, etc...)

Nous attendons aussi (et surtout) des retombées fiscales, au titre, en particulier, de l'IFER (Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseau). Une loi est attendue pour janvier 2019, mais nous nous sommes déjà entendus avec la Communauté de communes pour qu'elle nous accorde 25% de ladite IFER qui hélas lui revient, de par l'actuelle loi.

25%, ce n'est d'ailleurs qu'un peu de charité : la commune fait le boulot, la Communauté passe à la caisse.

Qu'importe, nous commençons à voir le bout du tunnel.



## LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

La bibliothèque est ouverte au public depuis le 1<sup>er</sup> février 2018, dans la salle des Associations au 13 route de Nohant.

Elle est accessible à tous, jeunes et moins jeunes, les jeudis de 17h30 à 19 heures, et entièrement gratuite.

On peut y emprunter des livres et des bandes dessinées (près de 1000 livres disponibles) ainsi que des CD audio.

Environ 500 livres et les CD sont prêtés par la Bibliothèque départementale à laquelle nous sommes connectés ; ces livres sont renouvelables deux fois par an.

Les autres livres proposés sont des dons des habitants, préalablement triés.

Nous sommes aussi en réseau avec les bibliothèques des communes voisines : Graçay, Genouilly, et Saint-Georges, ce qui complète l'offre des livres disponibles localement.

Des animations, des conférences, peuvent être organisées au sein de cette bibliothèque, ainsi qu'il a été fait en novembre dernier sur le thème du centenaire de la fin de la guerre de 14-18.

Tous les habitants de Dampierre sont invités à s'inscrire et à emprunter des livres : vous avez deux mois pour prendre le temps de lire un livre avant de le rapporter.

Sur demande, nous pouvons apporter des livres aux anciens qui ne sont pas en mesure de se rendre à la bibliothèque.

**N'hésitez pas ! Lisez !**



## INTERNET à DAMPIERRE

La réception d'Internet à Dampierre s'améliore !

Une armoire, alimentée par la fibre optique depuis Genouilly, a été mise en place en 2018, afin de booster la mauvaise réception d'internet dans notre commune.



Nous espérons ainsi avoir répondu à l'attente des habitants dans ce domaine.

Le site internet de la commune ([www.dampierre-en-gracay.com](http://www.dampierre-en-gracay.com)) est à votre disposition.

Vous y trouverez bon nombre d'informations utiles.

Et nous sommes à votre écoute pour le faire évoluer !



## LOTISSEMENTS

### on avance

Notre premier lotissement, nommé « Les Vignes », a été terminé en 1985 et comportait quatre logements sociaux, propriété de la société France-Loire, où des locataires se sont succédés.

Quatre maisons individuelles ont été bâties dans les années 2000. Le dernier lot a été vendu cette année et l'acquéreur prépare la construction de son habitation.

Comme vous le savez, nous avons viabilisé un deuxième lotissement au lieu- dit « Les Plantes du bourg », route de Nohant, qui a été terminé début 2017 et inauguré le 21 avril.

**Un premier lot vient d'être vendu** : la signature de l'acte officiel s'est effectuée chez le notaire le 27 décembre 2018. Une maison devrait sortir de terre au bord de la route D163 vers la fin du premier semestre 2019. Il est prévu qu'un enfant au moins devrait fréquenter notre école.

Il reste cinq lots à vendre. Nous espérons que cette première vente en entraînera d'autres. Si le rythme d'une vente par an se maintenait, nous serions satisfaits.

Rappelons que le prix est de 12,5 € HT le m<sup>2</sup>, soit 15 € TTC.



## LES ARCHIVES MUNICIPALES

Initialement entreposées dans l'ancien garage derrière la mairie, les archives municipales seront progressivement installées dans le bâtiment de l'école.



Il s'agit de la salle de sieste des petits, qui n'a plus de raison d'être depuis la mise en place du RPI avec St-Georges.



Cette salle est munie d'un accès extérieur, pour éviter de traverser l'école. Elle est chauffée l'hiver, et permettra une meilleure conservation des documents.

Nous l'avons équipée d'étagères spécifiques pour y recevoir les cartons d'archives standard.

Le tri et le classement des archives anciennes, selon des normes rigoureuses, est en cours. C'est un travail long et fastidieux. Faute d'avoir obtenu un « Service Civique » pour le faire, nous recherchons des volontaires pour y participer.

Il y a des trésors historiques : certains documents datent de la Révolution !

Un régal pour ceux que notre Histoire intéresse.

## LA COMMUNAUTE DE COMMUNES S'ELARGIT

La Communauté de communes « Vierzon-Sologne-Berry » compte jusque-là 10 communes.

Foëcy quitte sa Communauté « Cœur de Berry » et nous rejoint.

Massay va faire de même : le Conseil municipal l'a voté.

Il n'est pas exclu que d'autres communes fassent le même choix : les petites communautés manquent de moyens.

En tout état de cause, l'attractivité de Vierzon-Sologne-Berry ne peut que nous réjouir.

Le Conseil communautaire reste à 42 membres, mais il faut faire une place à Foëcy, qui devient la deuxième commune de la Communauté.

La nouvelle composition du Conseil sera la suivante :

Communes	Population municipale 2018	Nombre de sièges
VIERZON	26 919	21
FOËCY	2 079	6
GRACAY	1 455	4
GENOUILLY	692	2
THENIOUX	669	2
MERY-SUR-CHER	665	2
SAINT-GEORGES-SUR-LA-PREE	640	1
SAINT-HILAIRE-DE-COURT	613	1
NOHANT-EN-GRACAY	303	1
DAMPIERRE-EN-GRACAY	260	1
SAINT-OUTRILLE	211	1
Total	34 506	42



## DAMPIERRE, COMMUNE FLEURIE

Cette année encore, plusieurs habitants de notre commune ont participé avec succès au concours départemental des maisons fleuries.

Notre conseil municipal en est flatté : c'est à la fois un embellissement de notre environnement et un acte de civisme, d'autant plus qu'il faut du courage, du travail, sans parler des dépenses que cela occasionne. Mais c'est aussi un plaisir.

Tous nos candidats ont été primés :

- Madame Annie FERRANDIZ (Les Plantes du Bourg) dans la catégorie jardins fleuris.
- Monsieur Michel MATHIOU et Madame Monique DELBET (Le Bois d'olivet) pour les jardins fleuris avec décor arboré.
- Madame Danielle ROUSSET (Imbry) en jardins fleuris avec potager.

La remise des prix s'est effectuée le 15 novembre à l'abbaye de Noirlac.

Soyez plus nombreux ! Rejoignez nos vaillants jardiniers !



## **HALTE AUX VOLEURS ET DELINQUANTS DE TOUT POIL**

### **la gendarmerie vous informe**

En cette période de fin d'année qui débute, vous pouvez être sollicités par des agents de différents corps de métiers comme les postiers, les pompiers, les éboueurs ou encore les représentants d'associations pour la vente de calendriers. Et de petits malins en profitent, attention aux faux démarcheurs !

Si certaines catégories bénéficient d'autorisations de démarchage ou vente de calendriers, d'autres opèrent en toute illégalité et n'hésitent pas à utiliser une fausse qualité d'agent EDF, d'agent de La Poste, éboueur, voire même de policier ou de gendarme.

Leur objectif peut être multiple : escroquer une personne vulnérable en lui vendant un service ou un bien dont elle n'a pas besoin, voler par ruse une personne vulnérable à son domicile en détournant son attention, ou encore repérer votre habitation en vue d'un cambriolage possible.

#### **Comment se protéger ?**

-Ne les laissez pas rentrer dans votre domicile (même s'il fait froid dehors), laissez ces personnes à l'extérieur et restez vous-même sur le seuil de votre habitation pour les empêcher d'entrer.

-Ne vous fiez pas à leur tenue ; ils ont pu récupérer un uniforme ou un vêtement professionnel. Vérifiez en revanche qu'ils détiennent une autorisation de démarchage et une carte professionnelle justifiant leur qualité. Les véritables agents EDF ou de La Poste-et encore plus les gendarmes et policiers- détiennent ce type de carte professionnelle.

-Vous connaissez bien votre facteur : si vous voyez un autre postier sonner à votre porte pour vendre un calendrier, demandez-vous si vous avez affaire à la bonne personne.

-Un reçu doit vous être fourni en plus du calendrier, notamment pour les pompiers.

-Lorsque vous vous éloignez de la porte, laissez un loquet ou un entre baillleur pour éviter que la personne ou son complice ne pénètre chez vous à votre insu. A défaut, laissez la porte fermée le temps de vous absenter pour aller chercher de la monnaie.

-Ne donnez aucune information aux démarcheurs sur votre mode de vie (je vis seul ou je m'absente tous les week-ends par exemple).

-Attention, les faux vendeurs peuvent même envoyer des enfants pour vous attendrir !

#### **Quel réflexe face à cette situation ?**

-Signalez tout fait de démarchage à votre domicile ou dans votre quartier en composant le 17 s'il est en cours ou récent, ou en contactant directement votre brigade (02-48-53-06-40) ou votre gendarme correspondant si vous l'apprenez à posteriori.

-Notez si possible l'immatriculation du véhicule utilisé, et précisez si possible la description des auteurs.

**La sécurité est l'affaire de tous.**

Adjudant VATONNE – Brigade Graçay

## CHIENS DANGER ?

Ces braves bêtes, braves quand elles sont bien prises en main par leur propriétaire, nous en font voir de toutes les couleurs dans le cas contraire. Mais ce sont bien sûr leurs maîtres qui sont responsables.

N'a-t-on pas vu cette année dans notre commune :

- des promeneurs attaqués par un chien.
- un de ces animaux troublant l'ordre public pendant la brocante de juillet.
- un autre dévorant tout le contenu d'un poulailler.
- d'autres encore, de type dangereux, non déclarés.
- des aboiements nocturnes quotidiens qui éprouvent durement la tranquillité des voisins.
- last but not least : de pauvres bêtes enfermées dans un chenil sans toit, sous la pluie, pataugeant dans la boue et dans leurs excréments, se dévorant entre eux en l'absence des propriétaires.

J'ai eu recours plusieurs fois aux gendarmes, afin qu'ils verbalisent.

Si vous voyez un gentil toutou faire une petite balade, bien sûr vous n'appellerez ni le maire ni les gendarmes.

Ceux-ci sont d'accord pour intervenir en cas de problème. Mais il faut pour cela qu'ils constatent le délit de divagation, donc il faut les appeler sans tarder. Vous pouvez aussi faire une photo et l'envoyer par internet à la gendarmerie. C'est ce que nous avons fait en une circonstance à la mairie.

**En tout état de cause, la divagation des chiens est interdite et punie par la loi.**

Les chats causent aussi des nuisances et la loi interdit également leur divagation, mais le législateur n'indique pas comment appliquer concrètement la loi. Les chats causent aussi des nuisances et la loi interdit également leur divagation, mais le législateur n'indique pas comment appliquer concrètement la loi. Nous pouvons rappeler les conseils des vétérinaires : faire opérer les animaux, chats ou chattes, afin d'éviter la prolifération ; ne pas abandonner les animaux avant de partir en vacances ; les alimenter suffisamment pour qu'ils n'aient pas à chercher leur nourriture.

**Le maire**

## UNE MEDAILLE BIEN MERITEE

Le 10 novembre 2018, Jacques Perrot a reçu des mains de Jean-Pierre Charles, conseiller départemental de Vierzon II, et de Henri Letourneau, maire de Dampierre-en-Graçay, la médaille d'argent communale, départementale et régionale pour 20 ans de mandat d'élus communal.

Une trentaine de personnes ont assisté à la cérémonie à la salle des fêtes La Forgeresse de Dampierre, dont sa famille, son épouse, sa fille et ses petits enfants, ainsi que les élus de la commune. Le récipiendaire n'avait pas été mis au courant, afin de lui ménager la surprise. Il a d'autant plus apprécié les cadeaux qui lui ont été offerts.

Le maire a retracé ses origines à Lury-sur-Arnon, ses études au CET Henri Brisson, sa carrière professionnelle chez Abex Denison et Matra et son cursus d'élus, tandis qu'un affichage photo illustre tout cela.

Jacques Perrot a accompli quatre mandats d'élus à Dampierre, sous trois maires différents, dont deux mandats de premier adjoint, et ceci depuis 1989.

En somme, une vie bien remplie, tant sur le plan familial que professionnel et d'élus.

Un vin d'honneur a clôturé la cérémonie.



Syndicat Intercommunal  
d'Alimentation  
en Eau Potable  
des Communes de

DAMPIERRE EN GRACAY  
GENOUILLY  
ST GEORGES SUR LA PREE



Mairie, 49 rue du Bas-Bourg 18310 GENOUILLY  
Téléphone: 02 48 52 23 64—Fax : 09 70 06 71 91  
Courriel : siaep-genouilly.cher@wanadoo.fr

Jours et heures d'ouverture au public :

Lundi—Mardi—Jeudi—Vendredi :  
8H30 à 12H00 - 13H30 à 17H00  
Mercredi : 8H30 à 12H00

Le Président Jacques PERROT  
Les Vice-présidents Jean-Paul POTIER et Béatrice BOISSEAU  
Les Membres du Comité Syndical Bruno VILDARY, Michèle DELESGUES, Danielle CLOCHARD, Jean-François LE JOSSEC, Elie TAUDE, Eric GERRIER, Gérard CHEVRET, Sophie HE-NAULT  
La Secrétaire Martine DELFERRIERE

*VOUS SOUHAITENT  
LEURS MEILLEURS VŒUX  
POUR L'ANNEE 2019*

**SAUR — NUMERO D'URGENCE**

*à contacter en dehors des heures  
d'ouverture du secrétariat du SIAEP*

**05 87 23 10 09**

Donner les informations suivantes :

SIAEP de Genouilly,  
Département du Cher,  
Prestation de services.



## RETROSPECTIVES DES TRAVAUX REALISES EN 2018 SUR LE RESEAU

Au mois de Février 2018 après l'élection de Jacques PERROT à la Présidence du Syndicat et aux élections des deux Vice-présidents Jean-Paul POTIER et Béatrice BOISSEAU, le Comité Syndical à la demande de Mrs PERROT et POTIER a décidé une reprise en main du réseau d'adduction d'eau potable afin d'en évaluer son état.

Jean-Paul POTIER a expliqué que sous sa Présidence le réseau avait toujours été entretenu et qu'il manipulait, chaque année, toutes les vannes, purges, bouches à clé, et autres accessoires qui fonctionnaient parfaitement jusqu'à son départ du syndicat en janvier 2000.

Mrs PERROT et POTIER avaient préparé une liste des vannes et purges à retrouver et à vérifier sur la commune de Genouilly en partant du Château d'eau, dans un premier temps, puis, dans un deuxième temps, sur les communes de Dampierre en Graçay et Saint Georges sur la Prée.

La vérification de ces vannes a été réalisée par Jean-Paul POTIER et un agent technique de la SAUR et a fait ressortir qu'il était urgent d'engager des travaux de remise en état de certaines d'entre elles et de remplacement pour d'autres.

### Travaux engagés sur la Commune de Genouilly :



Le 4 Mai – Route de Graçay - remplacement de la purge de bout de réseau.

Le 17 Octobre – Route de Nohant, devant le garage – vérification de la vanne de distribution diamètre 150 – vanne bloquée. Cette vanne devra être remplacée.

Le 22 Octobre – Rue du Bas-Bourg au carrefour du Chemin de la Tuilerie - Vanne de distribution de diamètre 150. Cette vanne devait être remplacée car bloquée, mais un simple changement du presse étoupe a permis de la débloquer.

*Photo : vanne de distribution au Carrefour du Chemin de la Tuilerie.*

Le 23 Octobre – Rue du Haut-Bourg au carrefour de la rue du Laclaire – fuite à la vanne de distribution de diamètre 150 - remplacement du presse étoupe.

La vanne de distribution positionnée à quelques mètres sur la même conduite est bloquée et devra être remplacée.

Le 26 Octobre – Route d’Anjouin - vannes de distribution de diamètre 150 et vanne de l’antenne du Chemin de la Forge (4 vannes) – remise à niveau des tubes allonge.

Le 30 octobre – Rue du Bas-Bourg devant l’épicerie – vérification d’une vanne de distribution.

*Photo : les 4 vannes remises à niveau Route d’Anjouin*



**Autres travaux réalisés cette année sur les trois communes syndiquées :**

**DAMPIERRE EN GRAÇAY :**

Les 7 et 8 Mars – en 2016, lors des travaux de réalisation d’un nouveau lotissement à Dampierre en Graçay lieudit Les Plantes du Bourg, une nouvelle canalisation a été posée pour raccorder le lieudit Le Carroir Farineau. En Mars 2018, l’ancienne canalisation qui alimentait ce lieudit, passant sous l’habitation d’un particulier, a été supprimée.

Le 26 Juillet – Route de Nohant – remplacement de la bouche à clé bloquée d’un branchement d’eau d’un particulier.

**GENOUILLY :**

Le 4 Avril – Chemin de la Terrière – la fuite sur la conduite fonte de diamètre 60 a été réparée.

Le 20 Avril – Route de Dampierre – remplacement du presse étoupe de la vanne de l’antenne de la Rue de la Fosse aux Halles.

Le 26 Juillet – Route de Thénioux – réalisation du branchement d’eau potable du poste de relevage d’assainissement collectif pour la Commune de Genouilly.

**SAINT GEORGES SUR LA PRÉE :**

Le 28 Septembre – Route du Pont de l’Archer à Saint Georges sur la Prée – réparation d’une fuite sur la conduite diamètre 110.

**ANNEE 2019**

Les vérifications des vannes sur le réseau se poursuivront en 2019 en finalisant celles sur Genouilly, puis Dampierre en Graçay et Saint Georges sur la Prée. Cette opération représente pour le syndicat des dépenses importantes mais incontournables pour le bon fonctionnement du réseau et la qualité de l’eau.



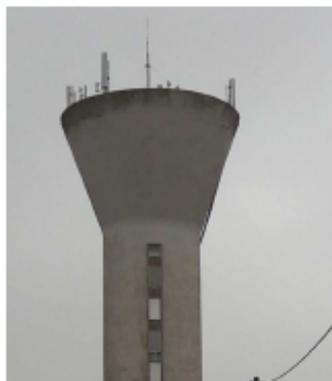
**COMBLEMENT DU FORAGE F2BIS LES SCEPS A GENOUILLY**

Le Forage 2bis a été réalisé en Août 1997 pour remplacer le Forage 2 Les Sceps qui s’ensablait. Ce dernier a été abandonné et comblé en 1999.

L’exploitation du Forage 2bis Les Sceps a été officiellement abandonnée en 2010 du fait de sa faible productivité.

La même année, l’Agence Régionale de Santé avait demandé que ce forage soit déséquipé et comblé.

Le Comité Syndical, reprenant le dossier en main, a décidé par délibération du 31 Mai 2018 de réaliser le comblement de ce forage et a missionné le Bureau HADES à Saint Avertin (37550) pour mener à bien cette opération.



Des demandes de subvention vont être faites auprès de l’Etat la Dotation d’Équipement des Territoires Ruraux (DETR), l’Agence de l’Eau Loire Bretagne et le Conseil Départemental.



**ANTENNES FREE MOBILE SUR LE CHÂTEAU D’EAU**

Le 31 Mai 2018, le syndicat a voté l’installation de trois antennes FREE Mobile sur le château d’eau. Une convention-bail a été signée avec FREE.

Les antennes sont posées. Les installations techniques sont en cours.

La mise en service devrait avoir lieu au début de l’année 2019.

*Photo : Les trois antennes FREE Mobile et au centre l’antenne EDF existante depuis 1995.*



## L'HIVER ARRIVE PROTEGEZ VOTRE COMPTEUR D'EAU POTABLE DU GEL



### Réglementation :

Votre compteur d'eau potable est la propriété du syndicat et placé sous votre responsabilité.

Il vous incombe d'en assurer la protection.

Ainsi, la réparation d'un compteur gelé sera toujours effectuée à vos frais.

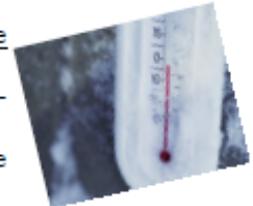
N'oubliez pas que tout dysfonctionnement peut se répercuter sur votre facture d'eau potable.

*Seuls les techniciens de notre prestataire SAUR ont le droit de manipuler le compteur.*

### Quelques conseils pour protéger vos installations avant que « le froid polaire ne s'installe » :

Le gel de vos canalisations peut entraîner des coupures d'eau, des fuites importantes ainsi que des dégâts matériels.

Pour protéger votre compteur, utilisez des plaques de polystyrène ou une housse de protection pour compteur (également antichoc).



Ne pas envelopper le compteur avec de la laine de verre ou de roche, des journaux ou de la paille qui retiennent l'humidité et gèlent, le remède serait pire que le mal.

### Vos canalisations ont droit à toute votre attention :

Vulnérables, elles doivent également faire l'objet d'une protection systématique contre le froid, particulièrement si elles sont placées dans des pièces non chauffées telles qu'une cave, un grenier ou un garage.

Entourer tous les tuyaux d'une gaine isolante, ainsi que ceux situés à l'entrée et à la sortie de votre compteur.

Si le froid persiste, nous vous conseillons de laisser couler un mince filet d'eau pour empêcher le gel de s'installer (à n'utiliser que sur une courte période).

Pour l'intérieur de la maison programmez votre chauffage en hors gel.

### Vos installations ont gelé, que faire ?

Sachez que le dégel peut lui aussi provoquer des dégâts avec un risque de rupture des canalisations et donc de fuites d'eau importantes.

Le gel se constate par un simple manque d'eau.

=> Coupez l'eau pour éviter toute inondation au moment du dégel.

=> Dégelez votre installation : un sèche cheveux suffit, armez-vous de patience.

=> N'utilisez jamais une flamme. *En cas d'absence prolongée n'oubliez*

=> Vidangez votre installation. *Pas de vidanger votre installation.*

### Détectez et réparez les fuites car elles peuvent vous coûter très cher.

Les fuites sont la première cause de gaspillage. Elles sont faciles à détecter lorsqu'elles se produisent sur un robinet, une chasse d'eau, un ballon d'eau chaude, un joint défectueux.

*Détectez les fuites cachées à l'aide de votre compteur.*

=> Fermez tous les robinets et vérifiez qu'aucun appareil électro-ménager consommateur d'eau n'est en marche.

=> Relevez les chiffres sur fond rouge, de votre compteur, ils représentent les litres.

=> Attendez 2 heures au minimum sans faire couler d'eau.

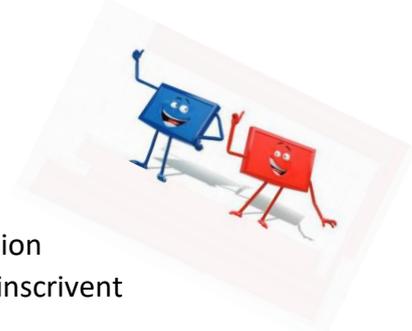
=> Relevez à nouveau les chiffres sur fond rouge de votre compteur.

=> Si les chiffres sont identiques, aucune consommation n'a été enregistrée. Votre réseau est bien étanche.

=> S'ils ont changé : il y a probablement une fuite. N'hésitez pas à faire appel à un plombier si vous doutez de l'origine de la fuite ou si vous ne l'avez pas trouvée.



## TOUS A VOS POSTES DE TELE LE 29 JANVIER



Le 29 janvier 2019, notre commune sera concernée par une opération technique de modifications de fréquence de la TNT, travaux qui s'inscrivent dans le cadre de décisions prises par le premier ministre...

Les régions concernées seront le Centre Val de Loire, l'Yonne, la Nièvre, l'Allier, la Seine-et-Marne, le Cantal, la Corrèze, le Lot, l'Aveyron.

**Cette opération aura un impact direct sur les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau (la moitié des foyers) :** ils risquent de perdre une partie de leurs chaînes et devront donc, ce même jour, procéder à une recherche des chaînes pour continuer à recevoir l'intégralité des programmes de la TNT après le 29 janvier 2019.

**C'est une information communiquée par l'Agence nationale des fréquences – 78, avenue du Général De Gaulle – 94704 Maisons –Alfort – Tel 0970 818 818 – [www.recevoirlatnt.fr](http://www.recevoirlatnt.fr)**



## NOUS AVONS INVESTI EN 2018

### **-Nous avons refait le toit de la cantine scolaire et de la cuisine.**

La charpente était en mauvais état et a été remplacée par une charpente neuve. Les ardoises ont été nettoyées et remises en place. Un plafond sur poutres a été créé.

L'entreprise Ardouin, de Graçay, a réalisé ce travail pendant les vacances scolaires, ainsi que l'entreprise Mouillet-Carneiro, de Massay, pour un total de 7788 € TTC.

Nous avons reçu une subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) de l'État, de 40%, soit 2596 €, calculée sur le montant HT de 6490 €.

**-Une salle d'archives** est en cours d'installation dans la salle de repos désaffectée de l'école (voir article « les archives municipales »).

L'aménagement de l'ancien garage, derrière la mairie, aurait coûté 8899 € HT. Pour la nouvelle salle, il nous a suffi d'acheter des étagères pour 2313,10 € HT, subventionnées à 40%, soit 925,24 €.

**En dehors de nos investissements, le Conseil départemental a poursuivi le soutènement des berges de la Prée** par enrochement, au moyen de gros blocs de calcaire.

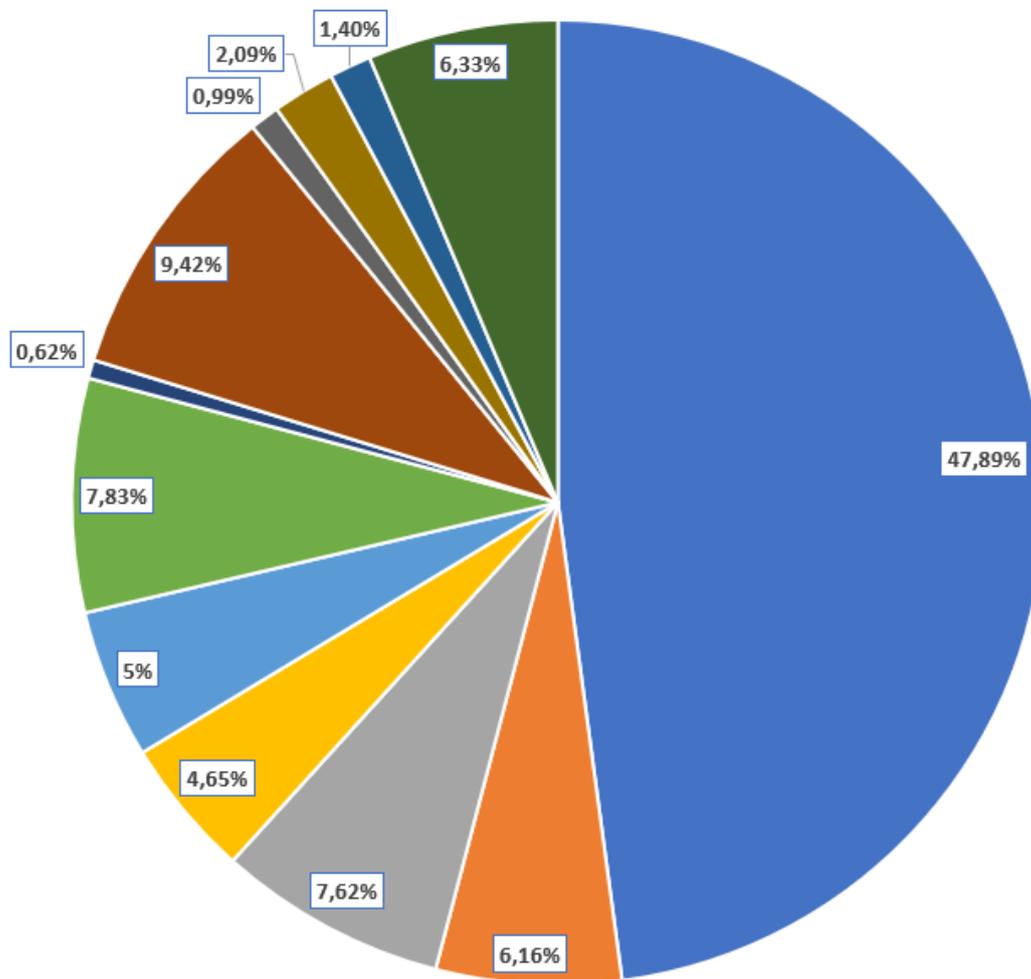
C'était là la troisième phase de travaux, après celles de 2015 et de 2017. Cette phase a permis d'atteindre la station d'épuration, là où le travail était le plus urgent.



Soutènement des berges de la Prée par enrochement

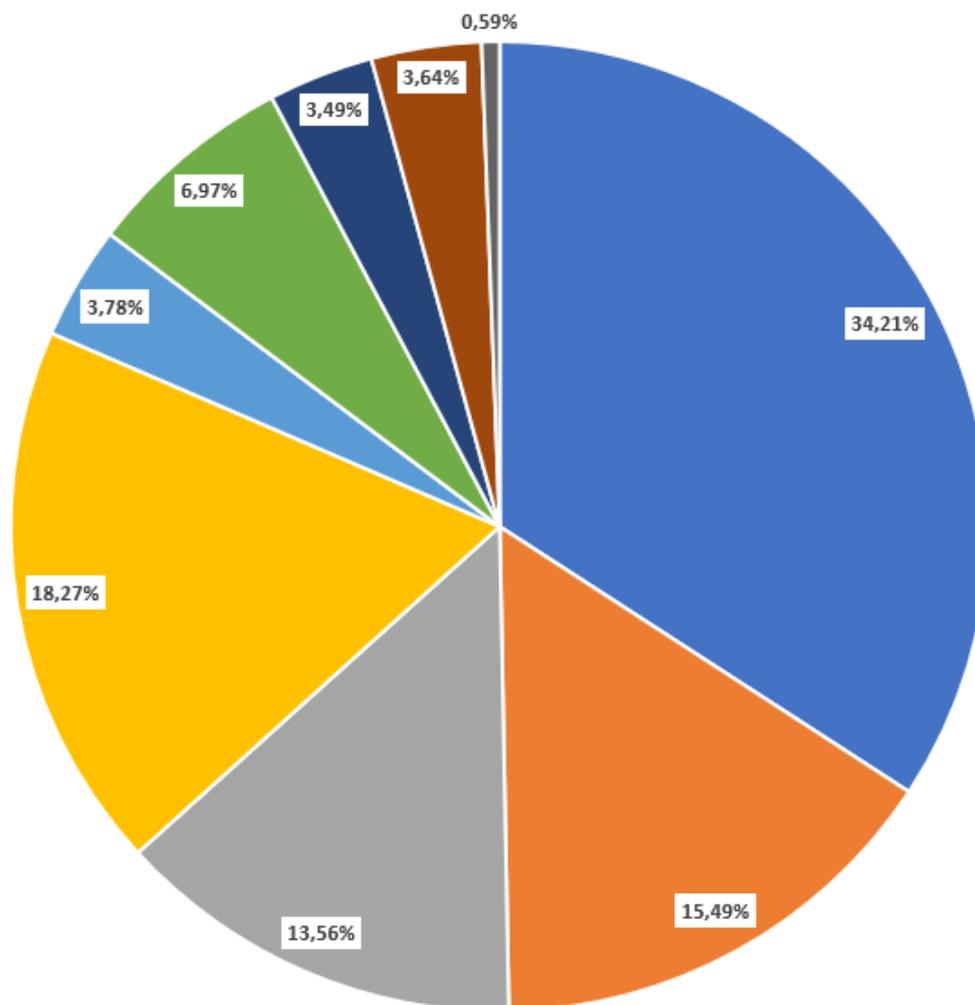
# 1) BUDGET PRINCIPAL 2018

Dépenses de fonctionnement : 192177€



- Le personnel
- Energie (eau, gaz, électricité, combustibles)
- Entretien, réparations, maintenance, équipement
- Ecole (cantine, fournitures, informatique, transports, activités)
- Frais de mairie (fournitures, affranchissements, téléphone, informatique)
- Services, cotisations (incendie, assurances, percepteur, pays de Vierzon, Syndicat d'énergie, etc...)
- Fêtes et cérémonies
- Indemnités des élus
- CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)
- Versements à d'autres budgets communaux (investissement, lotissement)
- Subventions aux associations
- Fonds de garantie

## Recettes de fonctionnement : 192 177 €



- Taxes foncières et d'habitation
- Dotation Globale de Fonctionnement =>Etat
- Autres dotations de l'Etat
- Versements du département
- Compensations
- Amortissements
- Remboursements sur rémunérations du personnel
- Remboursements de frais scolaires
- Revenus des immeubles

**INVESTISSEMENT : (Dépenses et recettes) : 17 390 €**

### 2) BUDGET ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT : 43 856 €  
INVESTISSEMENT : 57 647,80

### 3) BUDGET LOTISSEMENT

FONCTIONNEMENT : 10 274,04 €  
INVESTISSEMENT : 7 654,36 €



## LES CONSEILS MUNICIPAUX 2018 :



(Le détail des comptes-rendus se trouve sur le site internet de la commune : [www.dampierre-en-gracay.com](http://www.dampierre-en-gracay.com))

**Travaux effectués en 2018 :** nouvelle salle d'archives dans le bâtiment de l'école, réfection de la couverture, plafond, murs et luminaires de la salle polyvalente, installation de l'abri à outils à la station d'épuration, pose du bandeau de la Forgeresse, installation de l'armoire internet route de Genouilly, création et mise en route de la bibliothèque municipale, broyage et curage des fossés à la Mornetterie, aménagement de l'arrêt et du circuit du car scolaire du RPI.

**Travaux prévus en 2019 :** début de la construction des éoliennes d'Imbry à l'été, nettoyage de la toiture de la cantine et du préau, curage, suite aux inondations de mai, des fossés des Varennes et à Imbry, création d'une canalisation d'écoulement des eaux pluviales du haut du bourg, changement des 3 portes d'entrée de l'école et store sur la fenêtre latérale, verre dépoli sur les fenêtres de la cuisine, isolation phonique du plafond de la cantine, taille sévère de l'acacia derrière la cantine, réparations électriques à la Forgeresse, pose de 8 plots homologués pour protection de l'armoire internet, mise en route par Orange de cette armoire.

**Notre école :** mise en route avec succès du RPI avec St-Georges-sur-la-Prée, effective à la rentrée 2018, pour sauver notre école, menacée de fermeture ; nouveau contrat PEC d'aide-ménagère (cantine, ménage et garderie) ; investissement prévu dans l'Équipement Numérique des Ecoles Rurales en 2019 ; spectacle des enfants à St-Georges le 20 décembre.

**Les projets éoliens** : contestation de la mise en route des travaux de construction repoussée par Valorem à 2021 pour raison de délai de branchement au poste source du Verdin : nous avons réuni les acteurs Valorem et Enedis en mairie et sommes arrivés à l'engagement de la mise en route du chantier à l'été 2019 pour Imbry, et 2020 pour le Bois d'Olivet. Après la mise en route de ces parcs éoliens, les retombées financières annuelles pour la commune seront conséquentes.

**Bibliothèque** : ouverture au début 2018, dans la salle des Associations, après une journée Portes Ouvertes, tous les jeudis de 17h30 à 19 h. Les permanences sont assurées par les conseillers municipaux. Une quarantaine de lecteurs sont inscrits.

**Assainissement à la Mornetterie** : l'assainissement ne pouvant pas être collectif, les propriétaires sont tenus de se mettre en conformité. Les subventions de l'Agence de l'Eau étant en forte baisse, nous cherchons des possibilités d'aide financière complémentaires auprès de l'Etat.

**Service Civique** : recherche active d'une personne en Service Civique, pour assurer les classements des archives communales et développer la bibliothèque : 2 candidatures, sans suite.

**Lotissement des Plantes du Bourg** : les lots sont désormais à vendre au prix de 15€ TTC le m<sup>2</sup>. Un premier lot a été vendu en 2018.

**Entretien des Marnières** : l'entretien est dorénavant géré par la Communauté de Communes. (CdC).

**Taux des taxes locales** : encore une fois, pas d'augmentation des taxes locales pour 2018.

**Buste de Mariane** : il est arrivé en octobre à la mairie.

**Divagation des chiens** : contact pris avec la gendarmerie et le chenil de Vierzon. Achat d'une cage en cours et conseils transmis aux habitants.

**Réfection du chemin des Varennes** : le fond de concours est de 4560€ pour la commune : travaux reportés à 2020.

**Révision des conditions et des tarifs** de location des salles municipales pour 2019 : tarif disponible en mairie.

**Modification des fréquences de la TNT** : le 29 janvier 2019 ; risque de perte de chaînes, nécessitant une nouvelle recherche pour les particuliers.



## Nos valeurs:

Proximité - Universalité  
Citoyenneté - Respect de la personne



## Devenez bénévole ADMR

Vous souhaitez trouver un sens à votre engagement, prendre du plaisir à être utile ?

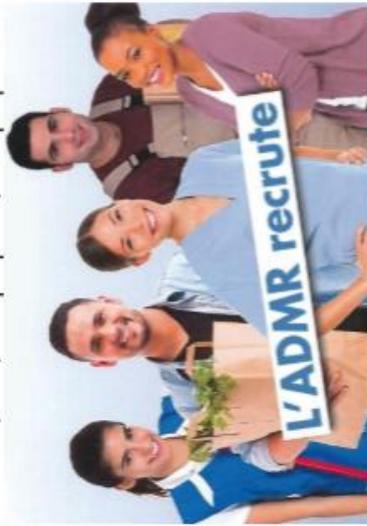
Parmi les multiples missions proposées par l'ADMR, il y en a forcément une qui vous intéresse !

## L'ADMR RECRUTE

Vous souhaitez aider les autres, permettre à des personnes de rester à leur domicile, de veiller à leur bien-être et à leur autonomie...

L'ADMR a le métier qu'il vous faut : agent(e) à domicile, employé(e) à domicile, auxiliaire de vie sociale, technicien(ne) de l'intervention sociale et familiale, aide-soignant(e) ... et bien d'autres encore.

En CDD, CDI, temps plein, temps partiel.



Rejoignez nous,  
envoyez vos lettres de  
motivation et CV à  
[info.fede18@admr.org](mailto:info.fede18@admr.org)

## L'ADMR est là pour vous soutenir

Nous intervenons de la grossesse à la fin de vie avec des services à domicile de qualité. Parmi nos nombreuses missions, vous retrouverez :

- Aide aux actes de la vie quotidienne  
(*Toilette, repas, habillage...*)
- Entretien du linge et du cadre de vie
- Soutien aux familles
- Transport accompagné
- Téléassistance Filien
- Garde d'enfants
- Courses
- Lien social

Contactez nous au 02 48 24 03 07

Le SAVIM de l'Association le Relais est membre de l'Institut National d'Aide aux Victimes et de Médiation (FRANCE VICTIMES) et est agréé par le Ministère de la Justice

Le S.A.V.I.M. travaille en partenariat avec les services judiciaires, la police, la gendarmerie, les avocats, le réseau associatif départemental...



**Relais**



S.A.V.I.M.  
12 Place Juranville  
18000 Bourges  
Tél : 02 48 65 66 24  
Fax : 01 57 67 52 78  
mail : savim@lerelais18.fr

**S.A.V.I.M**

Service d'Aide aux Victimes et de Médiation Pénale

12 Place Juranville  
18000 Bourges

Tél : 02 48 65 66 24  
Fax : 01 57 67 52 78  
mail : savim@lerelais18.fr

**Relais**

Association Le Relais  
12 Place Juranville  
18000 Bourges

**Vous êtes victime ...**

- Agressions**
- Agressions sexuelles**
- Viols**
- Violences conjugales**
- Menaces**
- Harcèlement**
- Différends familiaux**
- Discriminations**
- Accidents de la circulation**
- Dégradations**
- Escroquerie, abus de confiance**

**Nos intervenants juristes et correspondants sociaux vous proposent :**

- Un accueil
- Une écoute
- Des informations sur vos droits en tant que victimes.
  - comment porter plainte
  - comment se constituer partie civile
  - comment obtenir réparation de vos préjudices
- Une aide dans vos différentes démarches juridiques et sociales.



**Siège social :**

12 Place Juranville  
18000 Bourges  
Tél : 02 48 65 66 24  
Fax : 01 57 67 52 78  
mail : [savim@lerelais18.fr](mailto:savim@lerelais18.fr)

**Commissariat de Bourges**

6, av d'Orléans  
(Place Rabelais)  
18000 Bourges  
Tél : 02 48 23 77 86

**Gendarmerie**

Avenue de St Amand  
18000 Bourges  
Tél : 06 03 35 75 20

**Palais de justice de Bourges**

8, rue des Arènes  
18000 Bourges  
Tél : 02 48 68 34 34

**Val d'Auron**

Place Luther King  
18000 BOURGES  
Tél : 02 48 21 32 24

**Régie de Quartier**

171 ave Gal de Gaulle  
18000 Bourges  
Tél : 02 48 70 00 03

**Maison de la justice et du droit**

4 rue Stalingrad  
18100 Vierzon  
Tél : 02 48 52 18 01

**St Amand Montrond**

Tribunal d'instance  
Cours Manuel  
18200 St Amand  
Tél : 02 48 96 08 48

**Nous contacter**

du lundi au vendredi 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Mardi et vendredi  
9h à 12h et de 13h30 à 17h  
Jeudi : 9h à 12h30

Mardi et vendredi  
9h à 12h30 et 13h30 à 17h  
Jeudi : 9h à 12h

les mercredis,  
13h30 à 17h  
les vendredis,  
9h à 12h et 13h30 à 17h

1 jeudi sur 2 : 9h à 12h

1 jeudi sur 2 : 9h à 12h

les mardis,  
9h à 12h et 13h30 à 16h30

Le premier jeudi du mois de 14h à 17h

---

## Infos Mairie

### Horaires d'ouverture :

Lundi – Mardi : 08h30-12h

Jeudi-vendredi : 08h30-12h

Samedi : 10h-12h Tel : 02 48 75 32 42 ou rendez-vous sur

[www.dampierre-en-gracay.com](http://www.dampierre-en-gracay.com)

